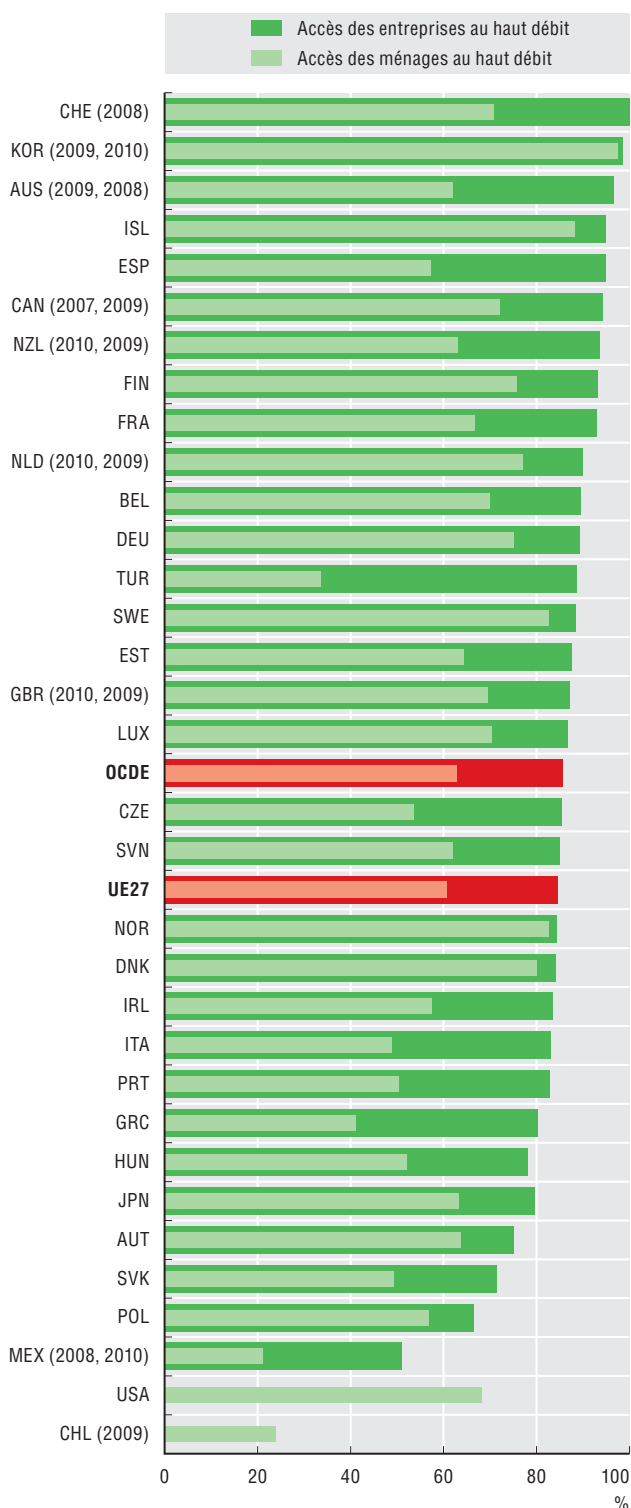


## 4. CIBLER LES NOUVEAUX DOMAINES DE CROISSANCE

### 7. Accès au haut débit

#### Accès des entreprises et des ménages au haut débit, 2010

En pourcentage des entreprises de dix salariés ou plus et en pourcentage de l'ensemble des ménages



Source : OCDE, Base de données sur les TIC, mai 2011 et Eurostat, Enquête communautaire sur l'utilisation des TIC dans les entreprises et Enquête sur l'utilisation des TIC dans les ménages et par les particuliers, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932490516>

Dans de nombreux pays de l'OCDE, les ménages et les individus bénéficient désormais d'une connexion Internet à haut débit à leur domicile. Aujourd'hui, plus d'un ménage sur deux est connecté au haut débit dans trois quarts des pays de l'OCDE. C'est la Corée qui affiche la plus forte proportion de ménages disposant d'un accès haut débit via un ordinateur ou un téléphone portable (97 %). À l'échelle de la zone OCDE, cette proportion est comprise entre 21 % au Mexique et 97 % en Corée, pour une moyenne de 62 % environ.

Dans tous les pays de l'OCDE, la proportion des entreprises bénéficiant d'un accès haut débit est plus élevée que celle des ménages. En fait, la moyenne des entreprises est supérieure de plus de 20 points de pourcentage à celle des ménages. C'est en Suisse que le taux de pénétration est le plus important parmi les entreprises de 10 salariés ou plus (100 %) ; il descend jusqu'à 51 % au Mexique.

Les données relatives à l'accès haut débit dans les régions, disponibles pour 19 pays, révèlent de fortes variations. Si les facteurs géographiques semblent à prendre en compte – les pays de petite taille comme la Slovaquie, les Pays-Bas et le Danemark affichent les écarts nationaux les plus faibles en termes d'accès haut débit –, ils ne constituent pas l'unique explication. Ainsi, l'écart entre la première et la dernière région en termes d'accès haut débit est identique aux États-Unis et en Allemagne (32 points de pourcentage) alors que le territoire des États-Unis est 25 fois plus grand que celui de l'Allemagne. L'Espagne et l'Australie affichent également des écarts régionaux similaires (25 points de pourcentage), mais elles diffèrent fortement en termes de taille et de géographie.

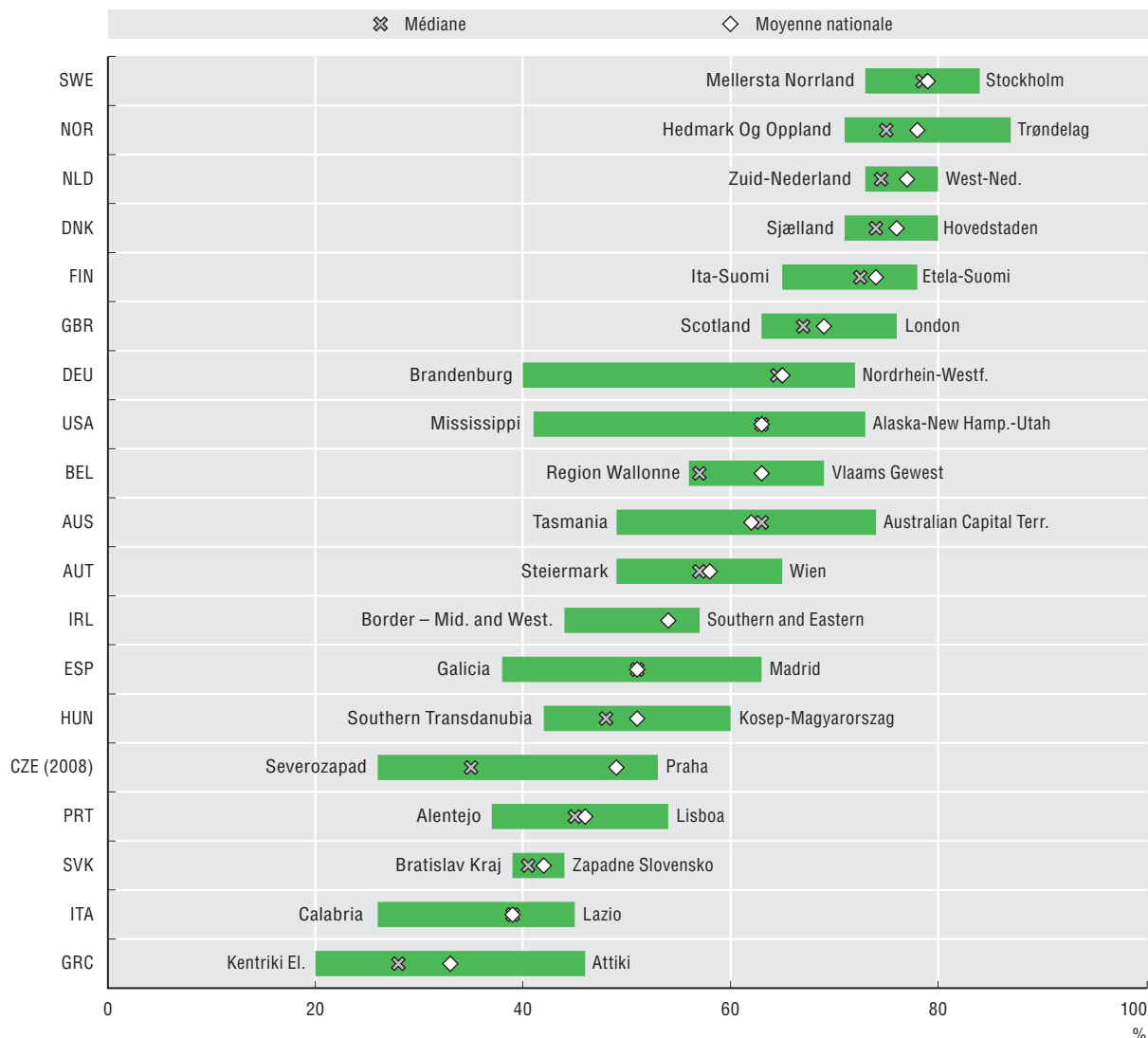
#### Définitions

Selon la publication *OECD Guide to Measuring the Information Society 2011* de l'OCDE, le haut débit est défini comme un service d'accès à l'Internet – qui comprend la fibre optique, certains accès par le biais des téléphones portables (ex. : UMTS, EDGE), les courants porteurs en ligne (CPL), le satellite et le hertzien fixe – dont la vitesse de téléchargement annoncée est supérieure ou égale à 256 kbps.

Depuis 2010, les statistiques de l'OCDE et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur le haut débit sont décomposées en abonnements haut débit fixes et en abonnements haut débit hertziens. Le haut débit fixe comprend la ligne DSL, le câble, la « fibre jusqu'au domicile » et les autres connexions fixes telles que les CPL. Le haut débit hertzien englobe le satellite, les abonnements terrestres hertziens fixes et les abonnements terrestres hertziens mobiles (somme du haut débit mobile actif et des abonnements mobiles dédiés aux données).

## Part des ménages dotés d'un accès haut débit, par région, de la plus élevée à la plus basse, 2009

En pourcentage, classées par moyenne nationale



Source : OCDE, Base de données régionales, avril 2011. Voir notes de chapitre.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932490535>**Mesurabilité**

Il n'existe aucune définition normalisée du seuil de vitesse correspondant au haut débit. En outre, les vitesses annoncées sont souvent très différentes de celles disponibles à l'utilisation. C'est pourquoi certains pays définissent le haut débit en fonction non pas de la vitesse, mais de la technologie employée (ADSL, câble, etc.).

Les pouvoirs publics ont intérêt à ce que différents débits soient adoptés puisque certains services fonctionnent mieux et sont plus riches pour l'utilisateur à des débits plus élevés. On classait jadis les offres de haut débit en fonction de la vitesse annoncée, mais plusieurs initiatives actuellement à l'œuvre s'efforcent, à l'aide de diverses solutions matérielles et logicielles combinées, de mesurer la vitesse réelle des lignes à haut débit. Ces progrès métrologiques aideront les pouvoirs publics à mieux comprendre quels sont les domaines disposant d'une solide capacité de connexion et quels sont ceux qui pourraient nécessiter des investissements complémentaires pour appuyer l'apparition de services nouveaux et innovants.



Extrait de :  
**OECD Science, Technology and Industry  
Scoreboard 2011**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-en](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Accès au haut débit », dans *OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/sti\\_scoreboard-2011-40-fr](https://doi.org/10.1787/sti_scoreboard-2011-40-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).